

Décision

Générale

colonial

Décision n° 82-409-1930 Divers.

n° 82-409-1930

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

21 décembre 1930

Numéro JO

n° 409 du 31/12/1930

Date du numéro

31 décembre 1930

TEXTE INTÉGRAL

le receveur-comptable des P. T. T. est autorisé à employer à titre temporaire comme planton, le nommé Hersi Abdi, à raison de 7 francs par jour, à compter du 26 septembre 1930.